

COMMUNE DE SATILLIEU**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU VENDREDI 20 JANVIER 2017

- **PRESENTS** : M. GIRAUD – Mme VERCASSON – MM AUTERNAUD – DUMONT – REYNAUD -SCHWOB – SERVANTON
Mmes BAYLE – CHANTEPY – GIRAUD - OLAGNON – SONIER
- **ABSENTS EXCUSES** : M. J. PILI - pouvoir à M. J. SCHWOB
M.S. GRANGE - pouvoir à M. M. AUTERNAUD
M. F. DELAVIS - pouvoir à Mme F. CHANTEPY
Mme N. FOMBONNE - pouvoir à M. P. GIRAUD
Mme C. DESAINT – pouvoir à Mme V. BAYLE
M. F. CIBAUD
- **SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Jérôme SCHWOB
- **Assistait à la réunion** : Monsieur François BRIALON



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 16 Décembre 2016. Il est approuvé à l'unanimité ; l'ordre du jour est ensuite abordé.

**➤ DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire invite le Conseil à débattre sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable qui ont été présentées aux Elus le Vendredi 16 Décembre 2016 dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Cette synthèse des objectifs et des enjeux issue du travail et des réflexions des différents ateliers a fait l'objet d'un questionnaire qui a été communiqué à tous les élus et qui permettra de nourrir les discussions relatives à l'élaboration du PADD.

Après délibération, le Conseil approuve toutes les orientations évoquées qui constitueront le socle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du

futur Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune conformément à la législation en vigueur.

► OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur le Maire apprend au Conseil que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR a généralisé la déclinaison des Plans Locaux d'Urbanisme à l'échelle des Intercommunalités. Ainsi, les Communautés de Communes existantes à la date de la publication de la loi ALUR deviennent automatiquement compétentes en matière de P.L.U., de documents d'urbanisme, en tenant lieu de carte communale à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR soit le 27 Mars 2017. Toutefois, il est possible aux communes membres de l'intercommunalité de s'opposer et de bloquer ce transfert de compétence, si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné, c'est-à-dire entre le 26 Décembre 2016 et le 26 Mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération au sein de la Communauté de Communes du Val d'Ay. Il attire l'attention des élus sur les problèmes qui ne manqueraient pas de se poser si cette compétence était dévolue à notre EPCI et il les invite à se prononcer sur cette question.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil s'oppose au transfert automatique de la compétence en matière de documents d'urbanisme à la Communauté de Communes du Val d'Ay. Il mandate Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les actes se rapportant à cette décision. Cette délibération annule et remplace la délibération prise par notre assemblée lors de sa réunion en date du vendredi 02 Septembre 2016.

► PROJET DE VENTE DU TERRAIN DE CAMPING DE GRANGEON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa réunion en date du Vendredi 16 Décembre 2016 notre assemblée avait autorisé la demande de résiliation à l'amiable du contrat de gérance du terrain de camping de Grangeon, formulée par Madame Josiane DELMAS, à compter du 1^{er} Janvier 2017. Toutes les formalités relatives à cette rupture de contrat : état des lieux, inventaire et signature du protocole par acte notarié ayant été accomplies, cette infrastructure d'accueil touristique demeure à ce jour vacante. Le devenir de ce camping ayant été déjà longuement débattu, il s'avère qu'il se dégage un consensus pour le vendre. Monsieur le Maire estime que c'est la meilleure solution pour le redynamiser et pour éviter à la commune de nouvelles et importantes dépenses. Il donne la parole à Monsieur Jérôme SCHWOB, Conseiller Délégué à l'Economie qui évoque les différentes possibilités concernant cette transaction :

- La vente complète de tous les bâtiments et des terrains composant ce patrimoine.
- La vente du terrain de camping ainsi que du hall d'Accueil et du chalet qui abrite le snack-bar (lots n°1-2-6); l'aire de loisirs et les terrains situés en rive gauche demeurerait un espace public alors que les deux parcelles de terrains situées en rive droite seraient louées à l'acheteur du terrain de camping (lots n°3-4-5).

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cet ensemble immobilier a été évalué à 155 000,00 € par le service des Domaines en Novembre 2015. Un important débat s'engage à ce sujet.

Après délibération et à la majorité, le Conseil décide de vendre le terrain de camping selon l'option n°2 au prix de 185 000,00 € frais d'agence inclus. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches, accomplir toutes les formalités et

signer tous les documents se rapportant à cette transaction. La recette correspondante sera affectée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 775. Madame Véronique BAYLE s'abstient dans ce vote.

▶ **PROJET D'INSTALLATION D'UN DEUXIÈME PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance de la Société FREE en date du 10 novembre 2016 qui nous informe de son projet d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile au Grand Bois à proximité du support existant et commun à trois opérateurs, dans le cadre du déploiement de son réseau mobile sur le territoire de la commune de SATILLIEU. Monsieur le Maire considère qu'une certaine prudence s'impose et que l'on doit demeurer vigilant quant à la propagation des ondes électromagnétiques très puissantes liée aux nouvelles technologies (3 et 4G). C'est la raison pour laquelle il a fait procéder à des mesures de champs électromagnétiques produits par les antennes en service, au quartier de Peyrard et au niveau de la maison d'habitation située à proximité du site des Grands Bois. Les résultats de cette étude ainsi que le dossier d'information du projet d'installation d'un deuxième pylône par la société FREE sont à la disposition du public pendant les heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Après délibération, le Conseil prend acte de cette information et il charge Monsieur le Maire de suivre le déroulement de cette opération avec toute la vigilance qui s'impose tant au niveau de l'environnement (protection des paysages) que des menaces qui peuvent peser sur la santé publique (ondes électromagnétiques).

▶ **PROJET DE RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE DU CENTRE VILLAGE**

1°) – **Frais de raccordement au réseau téléphonique du site de la Bergère**

Monsieur le Maire stipule au Conseil que l'extension des réseaux secs au quartier de la Bergère et principalement du réseau téléphonique qui dessert ce site doit faire l'objet d'une mise à jour du plan général de ce réseau sur la commune.

- La société ORANGE propose ses services pour un coût de 1 294,98 € TTC.

Après délibération, le Conseil autorise l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2135.

2°) – **Frais de raccordement au réseau d'éclairage public du site de la Bergère**

Monsieur le Maire avise le Conseil de la nécessité de faire procéder aux travaux de raccordement au réseau d'éclairage public du parking de l'entrée Est du site de la Bergère afin que cette aire de stationnement soit opérationnelle pour tous les riverains de ce quartier ainsi que pour les acteurs économiques qui occupent cette zone. Cette opération consisterait à relier en souterrain le coffret de jonction qui est intégré au transformateur à la ligne d'alimentation qui passe sur la façade des maisons de la rue de la Bergère, les deux lampes provisoires qui vont éclairer le parking ayant déjà été installées dernièrement.

- L'entreprise GRENOT peut réaliser ces travaux pour un coût de 1 769,52 €.

Après délibération, le Conseil approuve l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2135.



~ **La parole est laissée aux conseillers municipaux :**

- Monsieur Jérôme SCHWOB attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le portail d'entrée de l'Ecole Publique ne dispose pas d'une gâche électrique car si une personne veut accéder à la cour elle doit se signaler à l'aide d'un interphone qui relie le portail à la première salle de classe. Dès cet appel, l'enseignant envoie un élève ouvrir le portail au visiteur où il y va lui-même. Cette situation pose tout de même un grave problème de sécurité surtout le soir quand les parents récupèrent leurs enfants à la garderie. Monsieur le Maire prend acte de ce problème qui pourra être pris en compte dans le cadre des travaux de rénovation de l'Ecole Publique qui doivent être engagés dans le courant du deuxième trimestre de cette année. En conséquence, Monsieur Patrick SERVANTON, Adjoint au Maire en charge des questions de sécurité est mandaté par le Conseil pour faire procéder aux améliorations techniques qui s'imposent.

- Madame Marie VERCASSON annonce au Conseil que la commune a été proposée pour organiser les virades de l'espoir qui auront lieu les Samedi 23 et Dimanche 24 Septembre 2017. Elle en appelle à la participation de tous les élus, du mouvement associatif et de la population car cette opération doit mobiliser un minimum de 80 personnes. Les membres des différentes associations locales ne peuvent pas assumer à eux seuls la charge concernant le déroulement d'un tel évènement. Enfin, elle informe l'assemblée du fait que les prochains scrutins auront lieu aux dates suivantes :

- Les élections présidentielles : Les Dimanches 23 Avril et 7 Mai 2017 de 8h00 à 19h00.
- Les élections législatives : Les Dimanches 11 Juin et 18 Juin 2017 de 8h00 à 19h00.

- Monsieur le Maire rappelle aux élus les dates des prochaines réunions :

- La commission des travaux et des finances : Le Mercredi 25 Janvier à 18h00 en mairie.
- Le Vendredi 27 Janvier à 18h00 : Cérémonie des vœux de la Communauté de Communes du Val d'Ay à la salles des fêtes de St Jeure d'Ay.
- Le Conseil Municipal : Le Vendredi 10 Février à 20h30 en mairie.
- Le Samedi 11 Février à 18h00 : Cérémonie de départ à la retraite de Madame Annick ROCHE, secrétaire adjointe de la Mairie.
- Le Jeudi 23 Février à 9h30 : Réunion de la Commission de révision du PLU en mairie.



~ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.